

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le 24 septembre 2021 à 18h00.

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de Louâtre se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, le 13 septembre 2021.

Présents : Christelle JULLIEN, Annie VANCAUWENBERGE, Jean-Pierre PLOUCHART, Nadia MARTIN, Patrick GRYPONPREZ, Gilles CURCHOD, Philippe LEFEVRE

Représentés : Josiane POISSINGER par Catherine LEFORT
Anselme MAURICE par Jean-Pierre PLOUCHART
Eric HERMANS par Annie VANCAUWENBERGE

Secrétaire de Séance : Annie VANCAUWENBERGE

1°) COMPTE RENDU DES SEANCES DU 28 MAI ET DU 3 JUILLET 2021

Les comptes rendus des séances du 28 mai et du 3 juillet 2021 ont été approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

2°) PRET A MOYEN TERME

Le Maire donne connaissance, aux Membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir :

- Installation d'un chauffage central à pellet dans les locaux de la mairie

Elle expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont elle soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à **39 310.13 € T.T.C.**

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Maire et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant du Devis :	39 310.13 €
Subvention (s) :	10 000.00 €
Autofinancement	29 310.13 €
Emprunt (s) sollicité (s) au C.A.M. (*) :	
* PRET MOYEN TERME	20 000.00 €

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 20 000,00 Euros, au *taux fixe en vigueur à la signature du contrat* et dont le remboursement s'effectuera en 8 années à partir de 2022 par périodicité annuelle, Frais de dossier : offert

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, **Madame Christelle JULLIEN**, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

3°) ADHESION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE OUVERT AGENCE DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE

Madame Christelle JULLIEN, Maire, expose aux membres du conseil municipal que la collectivité de LOUATRE s'est rapprochée du Syndicat Mixte A.GE.D.I afin de demander son adhésion.

Après avoir fait lecture au conseil municipal des statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., approuvés par délibération en date du 8 avril 2021, et notamment de son article 10 relatif à l'adhésion.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- **ADHÉRER** au syndicat selon l'objet mentionné à l'article 3 des statuts.
- **CHARGER** Madame Christelle JULLIEN, Maire, de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.
- **DESIGNER** Madame Christelle JULLIEN, Maire, et c.jullien470@gmail.com, comme délégué de la collectivité à l'assemblée spéciale du Syndicat Mixte A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- **PRÉVOIR** au budget annuel le montant de la cotisation au syndicat.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 h 15.

Le Maire,
Christelle JULLIEN

